



(questions)travail et vie privée: droit et devoir d'un dirigeant

Par **guve**, le **08/10/2008** à **01:39**

Bonjour,rnrnmon amie et moi même sommes sous le régime de l'union libre (c-a-d pas de régime particulier 2 célibataires ayant la même adresse) et nous travaillons dans la même entreprise.rnrnmon employeur, au retour des vacances d'été, a décidé de séparer les "couples".rnrnL'état, les impôts, notre propriétaire, nos banques, (ma belle-mère) ne nous prennent pas pour un couple mais notre employeur, oui.rnrnEst ce légal ????? Est que la notion de vie privée existe encore?rnrnrnrnrnrnrnMerci de vos réponses !